

Conseil de sécurité

Distr. générale
24 octobre 2016
Français
Original : anglais

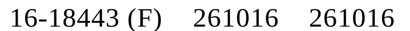
Lettre datée du 4 octobre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2277 (2016) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil m'a prié de procéder à l'examen stratégique du mandat de mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs avant le 30 septembre 2016 et d'y formuler des recommandations pour faire en sorte que l'Envoyé spécial soit mieux à même d'aider les États Membres à donner pleinement suite aux engagements pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, en parfaite complémentarité avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), en tenant compte des nouvelles difficultés auxquelles la région doit faire face.

Du 14 au 24 juin 2016, une mission d'évaluation stratégique que j'avais dépêchée sur place a mené des consultations dans la région. Lors de sa visite au Burundi, en Éthiopie, au Kenya et en République démocratique du Congo, l'équipe d'évaluation s'est entretenue avec un grand nombre d'acteurs, parmi lesquels des représentants des États signataires et des garants de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, des donateurs bilatéraux et multilatéraux ainsi que d'autres partenaires. L'équipe d'évaluation a mené d'autres consultations à New York avec des membres du Conseil de sécurité et des hauts fonctionnaires de l'ONU.

L'équipe d'évaluation a expliqué que la région faisait face à des problèmes de taille, qui empêchaient la mise en œuvre dans son intégralité de de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, à savoir les difficultés et les retards importants rencontrés sur le plan de la neutralisation des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo, la méfiance et le manque de coopération entre les gouvernements de la région ainsi que le peu d'intérêt que commençait à susciter la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, éclipsé en partie par des questions plus pressantes, notamment les élections.

Ces problèmes sur les plans politique et de la sécurité ont entravé les efforts faits par mon Envoyé spécial pour s'acquitter du mandat complexe qui lui avait été confié aux termes des résolutions 2098 (2013), 2147 (2014), 2211 (2015) et 2277 (2016) du Conseil de sécurité. La formulation de recommandations sur les mesures à prendre pour régler toutes ces difficultés dépassait le cadre de l'évaluation, qui portait essentiellement sur la façon dont mon Envoyé spécial pouvait aider plus efficacement les États signataires à mettre en œuvre l'Accord-









cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, contribuant ainsi à renforcer la paix, la sécurité et la coopération dans la région.

Tous les interlocuteurs de l'équipe d'évaluation continuent de voir dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération une plateforme politique et diplomatique importante regroupant des gouvernements et des organisations régionales en vue de régler les problèmes que connaît la région des Grands Lacs. Ils estiment en outre que le mandat de mon Envoyé spécial demeure adapté pour faire face aux difficultés en cours ou qui risquent de surgir en matière de paix et de sécurité dans la région.

À l'issue de consultations approfondies, l'équipe d'évaluation a formulé les recommandations suivantes :

a) Mon Envoyé spécial devrait consacrer la majeure partie de son temps et de ses ressources à des activités politiques, diplomatiques et stratégiques de haut niveau sur des questions relatives à la paix et à la sécurité;

b) Le Bureau de mon Envoyé spécial devrait renforcer son partenariat avec les forces des Nations Unies présentes dans la région, ainsi qu'avec les organisations régionales et sous-régionales, selon une division du travail mûrement réfléchie. Dans le cadre du dispositif proposé, il reviendrait à mon Envoyé spécial de guider les organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans leurs activités visant à faire avancer la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, conformément au Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs (2016-2017), approuvé par le Conseil de sécurité en mars 2016;

c) En collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales, les donateurs et les partenaires, mon Envoyé spécial devrait redoubler d'efforts pour favoriser la tenue rapide d'élections crédibles ouvertes à tous, en application de la résolution 2211 (2015) du Conseil de sécurité;

d) Dans la mesure où le mandat de mon Envoyé spécial est défini dans plusieurs déclarations et décisions du Conseil de sécurité, celui-ci voudra peut-être, par souci de clarté et de précision, adopter une résolution d'ensemble reprenant tous les éléments dudit mandat;

e) Sous réserve de l'accord du Conseil de sécurité, mon rapport au Conseil sur l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération devrait désormais s'intituler « Rapport du Secrétaire général sur la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs ». Cette recommandation est justifiée par l'évolution de la situation en matière de paix et de sécurité dans la région, et par l'élargissement progressif du mandat de mon Envoyé spécial depuis la signature de l'Accord-cadre en février 2013. Ainsi, sous le nouveau titre proposé, mes prochains rapports traiteraient de l'ensemble des questions touchant la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs, y compris celles dont il n'est pas fait mention dans l'Accord-cadre. L'équipe d'évaluation a en outre invité le Conseil à organiser une séance consacrée à la région des Grands Lacs, qui se tiendrait chaque année au mois de septembre après réception de mon projet de rapport sur la paix et la sécurité dans la région. Il s'agirait d'une séance distincte des consultations du Conseil sur la MONUSCO;

f) Il est souhaitable que le Bureau de mon Envoyé spécial dispose de capacités administratives interne fluides, se voie déléguer certains pouvoirs et bénéficie d'une souplesse opérationnelle qui l'aident à s'acquitter de son mandat;

g) Étant donné que la poursuite de l'action de l'ONU dans la région, notamment grâce à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, répond à des besoins qui dépassent la portée de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, il faut considérer qu'il en va de même du rôle de mon Envoyé spécial. Cela est d'autant plus importante que les problèmes de la région en matière de paix et de sécurité existaient déjà avant la signature de l'Accord-cadre et subsisteront dans un avenir proche;

h) Compte tenu du mandat du Conseil de sécurité et de l'ampleur du travail dont s'acquitte mon Envoyé spécial dans la région, il serait plus juste de désigner ce dernier sous le titre de Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.

J'ai l'intention de procéder à la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen stratégique qui relèvent de ma compétence.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) BAN Ki-moon